

La présente décision
affichée le 26 mai 2026
et transmise au représentant de l'État le 26 mai 2026
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 19 MAI 2026 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt six, le mardi 19 mai, à 13h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans nos locaux situés 14 rue Etienne Pallu à Tours,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 14 mai 2026

Présents : (16)

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher :

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO ;

Collège EPCI 41 : Yann LAFFONT, Christophe BOYER, Bruno DUPRÉ, Joël NAUDIN, Laurent BOISGARD,
Didier TARQUIS, Dany BOUHOURS, Steven YVON, Séverine PERRONNET, Aurélien LEMOINE, Joël
HERISSET ;

Collège EPCI 37 : François BORNE, Thomas HERNAULT, Allyson KILBRAI.

Absents : (39)

-Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL ;

-Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER ;

-Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU ;

-Alain PROT, Philippe MERCIER, Benoit GARDRAT, Henry LEMAIGNEN, Corinne CHENE, Anthony
GUICHARD, Stéphane LEROY, Éric CARNAT, Daniel SINSON ;

-Éric LANDRY, Stéphane HERTEAU, Éric DENIAU, Régine REZEAU, Benoît RICHARD, Christophe DUVEAUX,
Julien LEMPEREUR, Marie-Laure THÉPENIER, Antoine PINARD, Daniel SANS-CHAGRIN, Stéphanie
DONZEL, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Valentin GILLET-DEBARRE, Christophe
BARADUC, Gilles HEMART, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (3)

Henry LEMAIGNEN à Séverine PERRONNET

Daniel SANS-CHAGRIN à Thomas HERNAULT

Marie-Laure THÉPENIER à François BORNE

Pour : 19 (22 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°2 : Finances - Affectation des résultats 2025 au budget 2026

Le Compte Financier Unique 2025 qui vient d'être étudié présente les résultats consolidés suivants :

I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	16 970,69	1 713 517,26
Recettes 2025	85 484,14	2 076 270,17
Résultat de l'exercice 2025	68 513,45	362 752,91
Résultat 2024 reporté	8 895 878,11	4 680 244,82
Résultat de clôture 2025	8 964 391,56	5 042 997,73
	14 007 389,29	

Le résultat de clôture 2025 s'explique principalement par le résultat d'investissement (8 964 391,56 €) perception entre 2014-2016 de subventions des membres sur le déploiement du THD (avant la création du budget annexe).

Il est proposé la reprise de résultat suivante :

- l'excédent d'investissement, soit 8 964 391,56 € est repris en recettes d'investissement (001)
- l'excédent de fonctionnement, soit 5 042 997,73 € est repris en recettes de fonctionnement (002).

II. BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (€ HT)

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	15 583 145,00	429 380,69
Recettes 2025	15 325 651,74	1 993 333,94
Résultat de l'exercice 2025	-257 493,26	1 563 953,25
Résultat 2024 reporté	11 302 076,26	5 288 675,07
Résultat de clôture 2025	11 044 583,00	6 852 628,32
	17 897 211,32	

Le résultat de clôture 2025 d'investissement s'explique par le versement en avance de phase des financeurs publics au titre du déploiement de la fibre. Cet excédent a diminué à partir de 2021 du fait des versements effectués à Val de Loire Fibre.

Le résultat de clôture 2025 en fonctionnement s'explique par les opérations d'ordres

Il est proposé la reprise de résultat suivante

- l'excédent d'investissement, soit 11 044 583,00 € est repris en recettes d'investissement (001)
- l'excédent de fonctionnement, soit 6 852 628,32 € est repris en recettes de fonctionnement (002).

III. BUDGET ANNEXE WIFI PUBLIC VAL DE LOIRE (HT)

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	356 873,13	545 982,78
Recettes 2025	327 965,76	545 981,92
Résultat de l'exercice 2025	-28 907,37	-0,86
Résultat 2024 reporté	-846,47	0,00
Résultat de clôture 2025	-29 753,84	-0,86
	-29 754,70	

Le résultat de clôture 2025 en investissement est de - 29 753,84 € et en fonctionnement de - 0,86 €.

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

- la reprise du déficit d'investissement, soit 29 753,84 € en dépenses d'investissement (compte 001).
- la reprise du déficit de fonctionnement, soit 0,86 € en dépenses de fonctionnement (compte 002).

IV. BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE (HT)

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	70 383,04	404 353,38
Recettes 2025	239 605,21	400 953,28
Résultat de l'exercice 2025	169 222,17	-3 400,10
Résultat 2024 reporté		
Résultat de clôture 2025	0,00	0,00
	169 222,17	-3 400,10
	165 822,07	

Le résultat de clôture 2025 en investissement est de 169 222,17 € et en fonctionnement de - 3 400,10 €.

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

- la reprise de l'excédent d'investissement, soit 169 222,17 € en recettes d'investissement (compte 001).
- la reprise du déficit de fonctionnement, soit 3 400,10 € en dépenses de fonctionnement (compte 002).

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil syndical, initialement convoqué le 29 avril 2026, n'a pu valablement délibérer faute d'avoir atteint le quorum ;

Considérant que les membres du Conseil syndical ont été régulièrement reconvoqués le 14 mai 2026 pour la séance de ce jour, et que le Conseil peut désormais valablement délibérer sans condition de quorum, conformément à la loi ;

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil syndical se prononce favorablement sur les propositions d'affectation du résultat 2025 au budget 2026 sur le budget principal et sur les budgets annexes Très Haut Débit, Wifi public Val de Loire et Smart Val de Loire.

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique



Sylvie GINER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.